



Envoyé en préfecture le 24/11/2025

Reçu en préfecture le 24/11/2025

Publié le 24/11/2025

SLO

ID : 076-217605575-20251118-00_73_12-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

| | |
|---|--|
| DATE DE CONVOCATION 12 novembre 2025 | <p>L'an deux mil vingt cinq Le 18 novembre à 20 heures 30</p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Boris DUBUC, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Boris DUBUC, Jacques BACHELET, Jean-Luc BERTHELOT, Raymond BONFILS, Christine DAMBRY, Xavier DUBOUDONNAY, Annick GUILLON, Benoît LUCAS, Jean-Marie NOEL, Gaëlle SPINNER</p> |
| DATE D'AFFICHAGE 12 novembre 2025 | <p><u>Etaient absents</u> : Isaline HAMEL, Sandrine THOREL, Cindy MORELLEC.</p> <p><u>Procurations</u> : Philippe DIMARCO donne procuration à Jean-Marie NOEL Géraldine EUDIER donne procuration à Boris DUBUC</p> <p>Mme Annick GUILLON a été élue secrétaire de séance.</p> |
| | <p><u>Délib.n°068/2025 : Délibération création d'un emploi permanent – poste d'adjoint administratif – Mairie</u></p> |
| NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 15 | <p>M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.</p> |
| PRESENTS : VOTANTS : PROCURATION : OBJET : | <p>M. le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :</p> <p>Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} janvier 2026, un emploi permanent d'agent administratif polyvalent relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint administratif à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures (35/35ème).</p> <p>Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.</p> <p>Il demande que le Conseil Municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 1[°],2[°],3[°],4[°],5[°] ou 6[°] ou à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique (<i>préciser l'article retenu, voir (1)</i>).</p> <p>Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, il est précisé :</p> |

- le motif invoqué du recrutement d'un agent contractuel : dans le cas où le recrutement d'un fonctionnaire est infructueux,
- la nature des fonctions : agent administratif
- les niveaux de recrutement (diplôme de niveau I, II, III, IV ou expérience professionnelle souhaité dans le domaine administratif),
- le niveau de rémunération : le traitement sera calculé par référence à l'indice brut 367 de la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

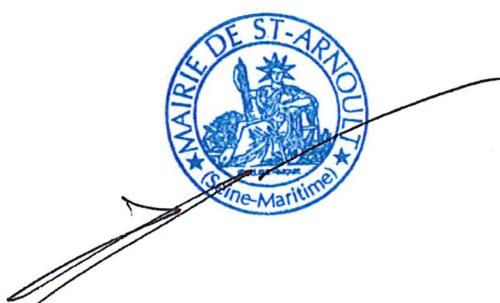
- De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent administratif à temps complet à raison de 35 heures (35/35ème), à compter du 1^{er} janvier 2026.

- D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de trois ans ou indéterminée (1). (*Préciser en cas de recrutement au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, le niveau de recrutement : le diplôme de niveau I, II, III ou IV ou la qualification équivalente/la rémunération à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités prévus par délibération.*)

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2026.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Boris DUBUC.



Envoyé en préfecture le 24/11/2025

Reçu en préfecture le 24/11/2025

Publié le 24/11/2025

ID : 076-217605575-20251118-00_73_12-DE

S²LO